
Adresse de la société populaire du Havre-Marat, qui invite la Convention à ne quitter son poste qu'après avoir écrasé le dernier ennemi de la liberté, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du Havre-Marat, qui invite la Convention à ne quitter son poste qu'après avoir écrasé le dernier ennemi de la liberté, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 436;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0436_0000_3

Fichier pdf généré le 23/01/2023

vôtre, nous vous invitons de ne point quitter le poste important qu'elle vous a confié que lorsque ses dangers seront tout à fait dissipés.

Nous vous prions, Citoyens représentants, de faire droit à la pétition que nous vous avons faite tendant à être autorisés à donner à notre commune le nom de Ferté-sur-Morin au lieu de Gaucher. Vive la République. »

SAINT-AMAND (*présid.*), SAGOT, PHALIPON, LEMSET (*secrét.*).

ï

[*La Sté popul. du Havre-Marat, à la Conv.; 2 germ. II II*] (1).

« Législateurs,

La liberté sort encore une fois triomphante des mains liberticides qui vouloient l'étouffer et l'anéantir. C'est en vain que les tyrans de l'Europe conjurée contre elle se sont choisis des complices dans le sein même de la République. Leurs trames atrocement perfides ont été déjouées. Malgré le masque séducteur des conspirateurs, leur parjure hypocrisie n'a pas échappé à l'œil pénétrant des Montagnards législateurs, achevez de terrasser cet hydre; que toutes ses têtes profondément coupables tombent sous le fer vengeur. Puissent y tomber également celles de tous ceux qui tenteroient de les imiter et de tromper encore le peuple. Que la République soit sauvée; voilà notre vœu. A vous en appartient la gloire. Ne quittez votre poste qu'après avoir écrasé le dernier ennemi de notre liberté; vous nous trouverez toujours prêts à seconder vos efforts et ceux du Comité de salut public qui travaille sans relâche à assurer la Liberté et l'Egalité que nous avons juré de défendre jusqu'à la mort.

Si nos félicitations ne vous sont pas parvenues à l'instant même que nous avons été instruits des mesures vigoureuses que vous avez déployées, c'est que notre Société, dispersée et occupée d'après l'invitation du Conseil général de la commune pour vérifier l'indigence et constater le patriotisme des citoyens qui réclament des secours de la patrie, n'a pu se réunir qu'en cet instant. Elle consacre ses premiers momens, à ce devoir sacré, à ce sentiment intime qu'elle ne peut vous peindre avec autant d'énergie que vous en avez déployée pour sauver encore une fois la liberté publique. Vive la République. Vive la Montagne. Périront tous les conspirateurs. »

JOS. DEVAL, SEYLER, LE TELLIER, GRENIER (*présid.*).

ĵ

[*La Sté popul. d'Hesdin, à la Conv.; 30 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

La Société apprend avec le plus vif transport d'allégresse que le Comité de salut public vient encore de déjouer le complot atroce et abomi-

nable des malveillants contre la sûreté de la République. Nous vous invitons à continuer votre vigilance pour confondre les scélérats qui osent tramer contre notre liberté sacrée. Nous avons juré de vous seconder pour découvrir les monstres qui, sous le masque du patriotisme, cherchent à nous égorger. Nous ne cesserons de veiller avec vous pour dénoncer et livrer au glaive de la loi ceux à qui nous apercevrons quelque manœuvre contre le salut de la patrie. S. et F. ».

VINCENT (*présid.*), PIERLAY, CINDRÉ le cadet, MULLIER, DAUSSY, BOULENGER.

k'

[*La Sté popul. d'Ingouville, à la Conv.; 1^{er} germ. II*] (1).

« Liberté, Egalité, Unité, indivisibilité de la République, ou la mort. Citoyens représentants,

Assez et trop longtemps, les sans-culottes composant la Société populaire et républicaine de la commune d'Ingouville ont gémi des divisions intestines occasionnées par les purpureux et fétides venins qu'un génie malfaisant, autant qu'empoisonné de la plus sale aristocratie, avoit versé sans mesure sur eux. Assez et trop longtemps aussi, la voix de la minorité de cette même Société a été étouffée par l'intrigue, nous ne dirons pas d'un homme, il ne faut pas profaner ce nom sacré, mais d'un monstre qui, revêtu du costume républicain, ne pouvoit espérer d'en imposer longtemps qu'à des sots ou à des personnes dont la vue pouvoit être fascinée du double voile de la prévention et de l'ignorance. L'intrigant est aujourd'hui dévoilé et il étoit à bon droit du nombre de ceux dont il a été dit assez spirituellement que le masque ne pouvoit tomber qu'avec la tête. Et ses vils suppôts dont le règne est expiré, mais qui n'en siègent pas moins, quoique provisoirement, dans le sein d'une Société qu'ils ont cherché à rendre l'opprobre du genre humain pour qu'elle fût plus conforme à leurs sentimens, attendent de l'énergie des Républicains qui la composent qu'un nouveau scrutin épuratoire dont le feu vivifiant passera sur la tête de tous les membres de la Société, ait prononcé sur leur sort. L'arrêté en a été pris, Citoyens représentants, et consigné au procès-verbal de notre séance d'hier, et c'est d'après ces mesures que la Société, qui se montrera toujours non seulement jalouse, mais même orgueilleuse de remplir ses engagements, que se regardant déjà comme épurée d'avance, lavée du limon infect qui la souilloit et, en un mot, à ce titre digne de mériter et de conserver l'affiliation à la Société mère de nos frères les Jacobins dont elle n'est profondément affectée que du malheur de la devoir au scélérat Musquinet-Lapagne, que la Société ose encore, Citoyens représentants, vous faire entendre ses accens

Et puisque le mot en est lâché, veuillez donc, Citoyens représentants, quoique ceci soit étran-

(1) C. 299, pl. 1048, p. 65.

(2) C. 299, pl. 1048, p. 46.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 49.